

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2021.248
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET : "VILLE
AMIE DES
ENFANTS" :
VALIDATION DU
PLAN
D'ACTIONS,
AUTORISATION
DE SIGNATURE
DU PROTOCOLE
D'ACCORD ET
ADHESION A
L'UNICEF**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 [07. 2021]

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 [07. 2021]

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été autorisé, par délibération en date du 24 novembre 2020, à présenter la candidature de la Ville de Castelnaudary au dispositif ville amie des enfants », porté par l'UNICEF.

Un dossier a donc été déposé, précisant notamment le plan d'action prévisionnel de la Ville pour la jeunesse sur la période 2020/2026.

Par courrier en date du 19 juillet dernier, l'UNICEF a fait savoir à la Ville que sa candidature avait été retenue.

Monsieur le Maire indique donc qu'il est dorénavant nécessaire, afin de pouvoir avancer concrètement dans la démarche, de valider formellement le plan d'actions de la commune sur la période 2021/2022 tel que repris dans le protocole d'accord annexé à la présente.

Il est en outre nécessaire d'autoriser la signature par Monsieur le Maire d'un protocole d'accord avec l'UNICEF qui précise les engagements partenariaux et réciproques des signataires.

Il convient enfin d'approuver l'adhésion de la Ville à l'UNICEF pour un montant annuel de 200€.

LE CONSEIL MUNIIPAL APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE le plan d'actions de la commune et approuve l'adhésion de la Ville à l'UNICEF pour un montant annuel de 200€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec l'UNICEF.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021248-DE

